

# LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT TERTIAIRE : La perspective de l'apprenant

### RÉSUMÉ

Bien que l'enseignement tertiaire continue d'être considéré comme un domaine relevant essentiellement du secteur public, les étudiants et leurs familles contribuent largement, dans un certain nombre de pays, au financement des frais de scolarité et des autres dépenses occasionnées par les études. La part des versements en faveur des établissements d'enseignement tertiaire qui proviennent des étudiants et de leur famille est très variable : négligeable en Autriche, au Danemark et en Suède, elle atteint près de 40 pour cent aux États-Unis et plus de 50 pour cent en Corée et au Japon. Cette part tend à augmenter, pour des raisons différentes selon les pays : instauration de nouveaux frais, réduction des subventions en faveur de certains biens et services utilisés par les étudiants, ou augmentation des effectifs plus rapide dans les établissements privés que dans les établissements publics.

Mais le niveau de participation aux dépenses d'enseignement tertiaire est également très variable d'un étudiant ou d'une famille à l'autre au sein d'un même pays. Ceux qui étudient à temps partiel, s'inscrivent dans certaines filières ou certains établissements, fréquentent des établissements privés, ceux qui ont dépassé un certain âge, ou encore ne parviennent pas à atteindre un certain niveau de résultats bien qu'ayant les capacités requises pour suivre la formation choisie, risquent d'avoir à supporter des coûts plus élevés. Les pays doivent examiner si les politiques actuelles de financement relèguent les étudiants dans certaines filières au lieu de leur permettre de s'inscrire dans celles de leur choix. En matière de financement, certains systèmes hérités du passé méritent d'être remplacés par des systèmes mettant tous les étudiants sur un pied d'égalité.

En quoi le niveau de contribution privée influe-t-il sur les choix des étudiants ? S'il est difficile d'isoler les nombreux facteurs qui influent sur le comportement des étudiants, l'augmentation des effectifs dans certains pays ne s'est pas accompagnée d'une participation accrue des familles à revenus modestes. Il est important de souligner que les données dont on dispose sur les liens existant entre la contribution privée et le comportement des étudiants sont incomplètes et disparates.

Néanmoins, il faudrait étudier de près comment ces coûts sont répartis entre les étudiants et les familles, ainsi que la façon dont ces coûts devraient être financés, afin de donner à tous ceux qui souhaitent entreprendre des études un large éventail de choix de formations et d'itinéraires.

## 1. INTRODUCTION

Durant les années 90, des formes d'enseignement tertiaire de plus en plus variées sont devenues accessibles à un nombre croissant d'étudiants. Ces évolutions, fréquentation et diversification accrues, ne sont pas seulement le résultat de décisions prises par les pouvoirs publics concernant le nombre de places à financer : elles ont été largement induites par la demande, c'est-à-dire par les choix effectués par les apprenants (voir OCDE, 1997a et 1998). Les décisions de fréquentation de l'enseignement tertiaire des jeunes et des adultes ont toujours été déterminées en partie par des considérations économiques – parmi lesquelles la comparaison entre le manque à gagner pendant la durée des études et les gains plus élevés attendus de la possession d'un diplôme. Ces dernières années, le poids des considérations économiques dans les décisions de fréquentation de l'enseignement tertiaire a augmenté dans de nombreux pays où l'on demande aux individus de prendre en charge une part plus importante qu'auparavant des frais de scolarité et de subsistance.

L'analyse du financement de l'enseignement tertiaire ne doit donc pas se limiter à la question des capacités d'accueil offertes par les pouvoirs publics et les établissements. Elle doit inclure une réflexion sur la contribution des étudiants et de leur famille, les incitations mises en place pour qu'ils investissent dans l'enseignement tertiaire, et la façon dont ils répondent à ces incitations. Une telle analyse doit identifier les différents types de coûts supportés par les apprenants suivant ce qu'ils étudient, leur âge, les modalités et le lieu d'apprentissage. La connaissance des coûts supportés par les étudiants et des incitations qui leur sont offertes apparaît essentielle pour permettre aux pays d'adopter une approche plus stratégique de l'enseignement tertiaire, correspondant à une nouvelle vision de l'étudiant qui, selon les termes employés par l'Australia's West Committee, doit être considéré comme un « client exigeant » et non comme un « consommateur passif » (DEETYA, 1998).

Ce chapitre étudie les données concernant trois aspects qui interviennent dans les décisions individuelles d'investissement dans l'enseignement tertiaire. Premièrement, il tente d'établir quelle a été l'augmentation de la part des coûts visibles de l'enseignement tertiaire supportés par les étudiants et leur famille. Deuxièmement, il analyse la façon dont ces coûts se répartissent et met en évidence d'importantes disparités selon la situation des étudiants, disparités difficilement justifiables si l'on admet que tous les étudiants devraient disposer de chances égales quelle que soit leur situation. Enfin, il examine

Figure. 4.1 Les coûts de l'enseignement tertiaire

Coûts visibles	Coûts invisibles
<b>Coûts directs de l'enseignement</b> Couverts par des versements aux établissements d'enseignement sous forme de : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Dotations forfaitaires de l'État</li> <li>– Droits de scolarité financés par l'État</li> <li>– Droits de scolarité financés par les étudiants sur leurs propres ressources</li> </ul>	<b>Manque à gagner</b>
<b>Autres dépenses occasionnées par les études</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Livres et fournitures scolaires</li> <li>– Frais de subsistance</li> <li>– Transports</li> </ul>	

l'incidence du financement privé sur la fréquentation et les dépenses globales, révélant une réalité complexe qui ne fait pas apparaître de conséquences évidentes de la mise à contribution des étudiants et des ménages.

## 2. LE FINANCEMENT PRIVÉ DES COÛTS « VISIBLES » DE L'ENSEIGNEMENT TERTIAIRE

Bien que l'enseignement tertiaire soit encore considéré comme un domaine relevant essentiellement du secteur public, une part considérable et croissante de ses coûts « visibles » est financée par le secteur privé. Ces coûts (voir encadré 4.1) englobent les frais de scolarité et les autres dépenses nécessaires au financement de la vie étudiante.

Le montant de la participation des étudiants aux frais de scolarité et autres dépenses liées aux études varie d'un pays à l'autre en fonction des politiques budgétaires et fiscales appliquées, ainsi que de l'importance des aides publiques accordées aux étudiants, lesquelles peuvent varier selon que ceux-ci étudient à plein temps ou à temps partiel, ou selon qu'ils vivent ou non chez leurs parents. Les profils de fréquentation en fonction desquels ont été définis les modalités de l'aide publique sont en partie dépassés. Un plus grand nombre d'étudiants adultes (leurs effectifs sont en progression) sont susceptibles d'avoir fondé leur propre foyer et préfèrent souvent étudier à temps partiel ou par correspondance plutôt qu'à plein temps sur un campus. Les nouvelles filières de formation intègrent souvent des périodes d'activité professionnelle. Un nombre croissant d'étudiants de tous âges exercent une activité rémunérée pendant leurs études. Dans certains cas, l'implantation de nouvelles institutions dans des zones mal desservies ou le durcissement des conditions d'accès aux établisse-

**ENCADRÉ 4.1 QU'ENTEND-ON PAR COÛTS « VISIBLES » DE L'ENSEIGNEMENT TERTIAIRE ?**

Ce chapitre s'intéresse à la prise en charge par les apprenants des coûts « visibles » de l'enseignement tertiaire, c'est-à-dire à la totalité des dépenses occasionnées par les études. Ces coûts englobent les versements directs aux institutions au titre des frais de scolarité, d'inscription, d'examen ou d'enregistrement, ainsi que les dépenses effectuées pour l'achat de livres, de matériel et de fournitures scolaires. Les coûts visibles incluent également d'autres catégories de dépenses importantes nécessaires pour suivre des études : ce sont notamment les dépenses de logement, d'alimentation et de transport.

Comme le montre la figure 4.1, les étudiants ne supportent pas la totalité des coûts directs de l'enseignement tertiaire – en effet, dans la plupart des pays européens, celui-ci est traditionnellement financé presque intégralement par des dotations publiques globales au profit des institutions. Dans d'autres cas, les établissements perçoivent des droits de scolarité pour chaque étudiant, mais les étudiants ne supportent pas toujours l'intégralité des coûts, et sont même parfois dispensés de tout paiement. Une autre formule consiste à allouer aux institutions des dotations publiques non pas globales, mais calculées en fonction du nombre d'étudiants. Dans certains pays, une partie des frais de scolarité acquittés par les étudiants leur sont remboursés sous forme de subventions, d'aides fiscales ou de prêts subventionnés. Il arrive aussi que les employeurs prennent en charge une partie des frais de scolarité. Ce chapitre traite principalement du coût *net* supporté par l'étudiant ou le ménage. Les mêmes considérations s'appliquent aux coûts indirects tels que les coûts de restauration et de logement, qui peuvent aussi être partiellement financés par les pouvoirs publics par le biais d'aides ou de subventions.

Le coût « invisible » du temps consacré aux études par les apprenants n'est pas pris en compte dans cette analyse. Ce coût correspond à la perte de gains occasionnée par les études. Dans la mesure où le revenu aurait dû être partiellement affecté aux dépenses de subsistance si l'étudiant ne s'était pas inscrit, cette perte de gains ne s'ajoute pas en totalité aux coûts visibles, qui comprennent les dépenses de logement et de restauration. Le manque à gagner représente une part considérable des coûts supportés par les apprenants et pèse sur les décisions individuelles de participation à l'enseignement tertiaire ainsi que sur le choix de la formule d'études (par exemple, étudiant à temps partiel tout en travaillant, ou étudiant à plein temps sans percevoir de revenu d'activité).

L'analyse des coûts diffère selon que l'on se place du point de vue des institutions d'enseignement tertiaire ou du point de vue des autorités publiques. Les premières s'intéressent aux programmes et à l'enseignement autour desquels l'apprentissage est organisé, ainsi qu'à leur financement, tandis que les secondes se préoccupent de la totalité des ressources mobilisées par le suivi des études, qui englobent à la fois les coûts de l'instruction et de l'entretien des étudiants, le manque à gagner ainsi que les mesures susceptibles d'encourager ou de décourager la participation des apprenants.

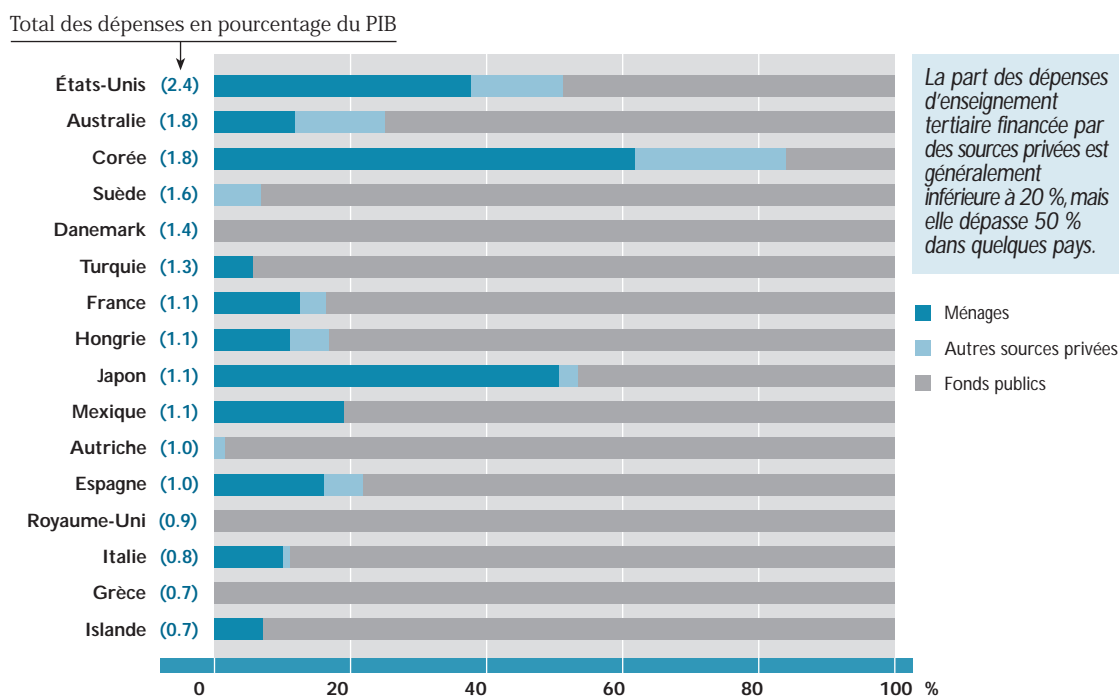
ments locaux ont eu une incidence sur la proportion d'étudiants qui logent chez leurs parents.

Les aides publiques destinées à contribuer aux dépenses d'enseignement tertiaire des étudiants et de leurs familles peuvent être octroyées sous des formes variées, notamment sous forme de subventions, de prêts étudiants, d'allocations ou d'exonérations fiscales. Le remboursement des prêts ou le paiement différé de certaines contributions ou charges sont en principe assurés grâce aux revenus des diplômés, mais dans la plupart des pays, l'État prend en charge une partie des coûts incombant aux particuliers. Il peut par exemple garantir le remboursement du capital, fixer des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché, payer les intérêts pour le compte de l'étudiant ou du diplômé dont les revenus professionnels sont inférieurs à un certain seuil. Il peut aussi renoncer à sa créance dans le cas où l'emprunteur travaille dans certains secteurs d'activité ou occupe certains emplois, décède avant

d'avoir remboursé ses dettes ou perçoit des revenus modestes durant toute sa vie. D'après certaines estimations, ces dispositions équivalent à des subventions implicites représentant de 10 à 50 pour cent, voire plus, du montant des prêts, le solde représentant les dépenses affectées à l'enseignement tertiaire par le secteur privé ou les ménages.

Dans certains pays, les aides aux étudiants prennent plutôt la forme d'allocations et de subventions réduisant le coût des repas, du logement et d'autres services ; en République tchèque et en France, on estime que ces aides représentent plus de 0.2 pour cent du PIB. En France, ces subventions aux étudiants représenteraient près d'un cinquième des dépenses directes au profit des établissements d'enseignement tertiaire. Ces aides ne bénéficient pas à tous les étudiants de manière égale : les étudiants à plein temps qui sont encore à la charge de leurs parents sont ceux qui en profitent le plus, ce qui pose la question du ciblage de ces aides.

Figure 4.2  
**Le financement privé de l'enseignement tertiaire**  
 Dépenses en faveur des établissements d'enseignement, par source

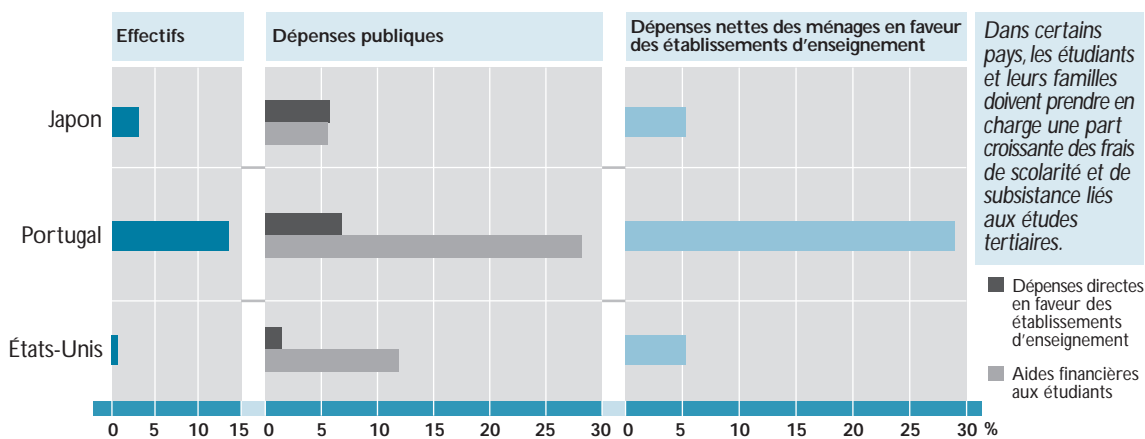


Source : Base de données de l'OCDE sur l'éducation.  
 Données de la figure 4.2 : page 81.

Les données comparatives sur les dépenses d'enseignement tertiaire des étudiants et de leurs familles sont peu nombreuses. Celles dont on dispose pour quelques pays permettent de comparer les versements privés en faveur des établissements d'enseignement tertiaire, et les versements effectués par les ménages, qui entrent dans la composition des versements privés<sup>1</sup>. Comme le montre la figure 4.2, la part des dépenses en faveur des établissements d'enseignement tertiaire financée par les ménages, les entreprises et autres sources privées, *déduction faite* des aides monétaires publiques aux étudiants et des subventions à d'autres entités privées, varie considérablement au sein des pays de l'OCDE : négligeable au Danemark, en Grèce et au Royaume-Uni, elle atteint plus de 50 pour cent aux États-Unis, en Corée et au Japon, et se situe entre 15 et 25 pour cent dans cinq autres pays (Australie, Espagne, France, Hongrie et Mexique)<sup>2</sup>. Dans la figure 4.2, les dépenses totales en faveur des établissements d'enseignement tertiaire sont exprimées en pourcentage du PIB pour mieux les situer dans leur contexte. Il est intéressant de constater que dans certains des pays qui arrivent en tête pour la part de ces dépenses dans le revenu national, notamment aux États-Unis, en Australie et

1. Les données disponibles ne couvrent pas les dépenses en faveur d'autres formes d'enseignement tertiaire. Les données relatives aux autres coûts « visibles » correspondant aux dépenses d'éducation et de subsistance sont disparates et incomplètes. De plus, la ventilation des dépenses par source (ménages, etc.) pose certains problèmes. Les transferts de tierces parties (employeurs, par exemple) en faveur des apprenants ou de leurs familles ne sont pas enregistrés dans la plupart des systèmes ou dans la comptabilité des institutions, et les avantages fiscaux ne sont pas notifiés de manière uniforme. Il est possible de combler en partie ces lacunes en recourant à des enquêtes bien conçues sur les effectifs d'étudiants actuels et futurs et leurs familles s'appuyant sur des registres financiers ; de telles enquêtes ont été effectuées dans certains pays. Une autre solution consiste à établir des profils « théoriques » de coûts et de sources de financement [voir par exemple Johnstone (1985) et tableau 4.1, p. 64]. Ces profils peuvent servir à effectuer des comparaisons internationales, mais ils présentent l'inconvénient de ne pas rendre compte des parcours d'études et des combinaisons de programmes moins classiques. Plus gênant encore est le problème des définitions. Il n'existe pas de méthode universellement admise pour mesurer la part respective des subventions publiques et du financement privé dans les dispositifs de prêts étudiants, de paiement différé ou de réduction fiscale. Le manque d'homogénéité des données découlant de ces problèmes de définition et de mesure risque de devenir plus problématique à mesure que la diversité des profils de fréquentation deviendra la norme et que l'utilisation des prêts étudiants, crédits d'impôt et autres systèmes de financement se développera.

Figure 4.3  
**Accroissement des dépenses d'enseignement tertiaire au début des années 90, par source**  
 Pourcentage de variation annuelle moyen



Source : Secrétariat de l'OCDE, d'après les informations fournies par les pays dans le cadre de l'examen thématique des premières années de l'enseignement tertiaire.

Données de la figure 4.3 : page 81.

en Corée, l'apport des sources de financement privées est considérable. A l'inverse, dans plusieurs pays où le niveau des dépenses globales est relativement faible, par exemple en Autriche, en Grèce et au Royaume-Uni, l'apport des sources privées tend à être relativement modeste. Mais ces relations ne sont pas systématiques : en Australie, où la part des dépenses dans le PIB est supérieure des deux tiers à celle du Japon, 25 pour cent seulement de ces dépenses sont financées par des sources privées, contre 54 pour cent au Japon.

La part relative des fonds en provenance des ménages<sup>3</sup> (déduction faite des sommes restituées par exemple sous forme de subventions publiques couvrant les frais de scolarité) dans l'ensemble des dépenses affectées aux établissements d'enseignement est également très variable d'un pays à l'autre. La contribution nette des ménages représente en moyenne 12,9 pour cent des dépenses pour les 16 pays ayant fourni des données comparables. Comme il ressort de la figure 4.2, la participation des ménages coréens et japonais est nettement plus importante (62 pour cent et 51 pour cent respectivement) que celle des ménages de la plupart des pays européens. En Europe, les ressources provenant des étudiants et de leurs familles représentent moins de 20 pour cent des dépenses affectées aux établissements d'enseignement tertiaire, cette proportion étant supérieure à 10 pour cent en Espagne, en France, en Hongrie et en Italie.

Il est intéressant d'observer que la contribution nette des ménages au financement de l'enseignement tertiaire a augmenté dans plusieurs pays de l'OCDE au

cours de la première moitié des années 90. La figure 4.3 révèle que les dépenses nettes des ménages ont augmenté d'un taux annuel moyen de 5 à environ 30 pour cent dans trois pays pour lesquels on dispose de données tendancielles. Les données couvrent les dépenses consacrées par les ménages aux frais de scolarité, déduction faite des aides financières accordées aux étudiants pour couvrir ces frais.

L'analyse des données par pays révèle que dans ceux où les ressources affectées par les ménages aux droits de scolarité, aux services éducatifs et aux frais de subsistance sont en augmentation, ce phénomène est imputable à l'un au moins des quatre facteurs suivants :

**a.** Une fréquentation en hausse, notamment en Australie, en France et au Portugal, qui se traduit par une augmentation du volume des dépenses des ménages en faveur de l'enseignement tertiaire. Dans certains pays, par exemple en Finlande, les effectifs ont

2. Les dépenses privées en faveur des établissements d'enseignement tertiaire comprennent les dons et les contrats, y compris ceux négociés avec des employeurs pour l'organisation de formations à la carte, les dotations et les dons effectués par d'anciens élèves. Les emprunts contractés auprès de banques privées, même s'ils sont garantis et partiellement subventionnés par l'État, sont comptabilisés par certains pays dans les dépenses privées autres que celles des ménages, et sont enregistrés comme tels dans la Base de données de l'OCDE sur l'éducation. Les aides monétaires publiques aux étudiants et les aides publiques aux autres entités privées sont déduites, mais non le montant des allègements fiscaux consentis au titre des dépenses d'éducation.

3. Le terme « ménage » désigne les étudiants et leurs familles.

également augmenté mais l'impact sur les dépenses des ménages a été moins important car la quasi-totalité des frais de scolarité et de subsistance des étudiants sont pris en charge par les pouvoirs publics. Toutefois, une partie des étudiants finlandais financent leurs études grâce à des prêts bancaires garantis par l'État qu'ils doivent ensuite rembourser, tandis que les étudiants les plus jeunes reçoivent généralement une aide complémentaire de leurs parents.

**b.** L'augmentation des droits, charges ou contributions, ou l'instauration de nouveaux frais, dans un large éventail de pays. C'est le cas en particulier au Portugal, aux États-Unis et au Japon, mais aussi en Australie, aux Pays-Bas, en Italie, au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande. Certains pays ont recours aux droits de scolarité pour financer une part plus importante des coûts liés à la fréquentation massive de l'enseignement tertiaire, et l'accroissement des subventions aux étudiants ne compense que partiellement l'augmentation des dépenses à la charge des ménages.

**c.** La hausse des prix des biens et services non éducatifs utilisés par les étudiants, ou la diminution du montant par étudiant des subventions en faveur de ces biens et services. Les données concernant les dépenses liées aux études et à l'entretien des étudiants ne sont pas uniformes, mais les chiffres fournis par certains pays indiquent que ces dépenses ont augmenté d'environ 7 pour cent au Japon et d'environ 5 pour cent aux États-Unis sur la période 1990-94. Les Pays-Bas ont réduit le montant des subventions destinées à couvrir ces dépenses, de même que le Royaume-Uni, la Finlande, l'Allemagne et la Nouvelle-Zélande. Ces mesures se sont traduites en partie par une augmentation relative du volume des prêts étudiants ce qui, même en tenant compte des dispositions tendant à réduire les frais de constitution des dossiers de prêt et le montant des remboursements, oblige les étudiants ou leurs familles à prendre en charge une part plus importante du coût des études tertiaires. En Allemagne, par exemple, les étudiants ayant droit à une aide financière reçoivent cette aide pour moitié sous forme de prêt et pour moitié sous forme d'allocation ; en Suède et en Norvège, les étudiants bénéficiaires d'une aide financière reçoivent 70 pour cent de celle-ci sous forme de prêt.

**d.** Une proportion plus élevée, dans certains pays, d'étudiants inscrits dans des établissements privés indépendants<sup>4</sup> qui imposent des droits élevés destinés à couvrir la quasi-totalité des frais de scolarité : c'est le cas notamment au Portugal, au Japon, en Corée et aux États-Unis. Au Portugal, presque toutes les dépenses des étudiants et de leur famille en faveur des établissements d'enseignement tertiaire sont destinées, en 1995-96, à des universités et à des instituts d'enseignement

technologique privés. Ces établissements regroupaient environ un tiers de l'ensemble des effectifs, contre environ 20 pour cent en 1990.

Il faut bien voir que l'augmentation des frais de scolarité, des effectifs des établissements privés, et des dépenses d'éducation en général, ne signifie pas forcément que l'accroissement des dépenses privées s'est accompagné d'une baisse des dépenses publiques consacrées à l'enseignement tertiaire. La figure 4.3 montre qu'au Japon et aux États-Unis, les dépenses publiques destinées aux établissements d'enseignement tertiaire ont augmenté en dépit de la hausse des droits de scolarité, ce qui s'explique en partie par la progression continue des effectifs, le maintien de la part des étudiants inscrits dans des établissements publics et l'augmentation des volumes d'aide financière aux étudiants. Enfin, dans un certain nombre de pays, l'expansion de l'enseignement tertiaire a été financée principalement sur les budgets publics, et la part du financement privé est restée négligeable. C'est le cas de la Finlande, qui a déjà été citée, mais aussi du Danemark, de la Suède, de la Belgique (Flandre) et de l'Allemagne.

Dans les pays qui attribuent les aides financières sous conditions de ressources ou imposent des droits de scolarité, les parents sont censés prendre partiellement en charge le coût net privé de la participation de leurs enfants à l'enseignement tertiaire. Dans ces pays et dans d'autres, l'aide parentale ou familiale aux étudiants jeunes ou âgés revêt diverses formes. Certains transferts intra-familiaux moins visibles, tels que le logement gratuit de l'étudiant par sa famille ou l'argent donné par les grands-parents, peuvent être difficiles à quantifier. Il est néanmoins évident qu'ils représentent des montants non négligeables. S'appuyant sur les résultats d'une enquête réalisée en 1994 par l'Observatoire de la vie étudiante, Eicher et Gruel (1996) ont calculé qu'un peu plus de 40 pour cent des ressources des étudiants leur étaient fournies par leurs parents sous forme d'aides directes en espèces, de paiement de certains biens et services ou d'aides en nature (logement et repas). Bien que les étudiants « âgés » qui ne vivent pas chez leurs parents bénéficient d'une aide parentale moins importante, cette aide représente néanmoins en moyenne plus d'un cinquième des ressources dont dispose cette catégorie d'étudiants<sup>5</sup>. Selon des données provenant d'enquêtes réalisées aux États-Unis, les grands-parents et autres membres de la famille financent 10 pour cent des dépenses « annexes » des étudiants modestes.

Une partie des dépenses supportées par les étudiants et leurs familles peuvent être compen-

sées par des aides fiscales, qui consistent en allègements d'impôt destinés à dédommager les familles pour leur contribution aux dépenses d'éducation. Il n'existe pas d'informations aisément disponibles et comparables sur le montant de ces aides fiscales. Aux États-Unis, les aides fiscales représentent environ 3 pour cent du coût de l'enseignement tertiaire, et cette proportion devrait s'accroître considérablement puisqu'une loi prévoyant d'accorder 7 milliards de dollars supplémentaires par an de réductions d'impôt en faveur des étudiants et de leurs familles vient d'être adoptée. Pour comprendre ce que cette somme représente, il faut savoir que les aides financières octroyées aux étudiants de l'enseignement tertiaire en 1995-96 ont représenté près de 50 milliards de dollars.

Le bilan de l'évolution des dépenses privées affectées à l'enseignement tertiaire fait donc apparaître une réalité complexe. Ces dépenses augmentent dans de nombreux pays, mais sans vraiment se substituer aux dépenses publiques, ni même contribuer pour une part croissante au financement de l'expansion des systèmes d'enseignement tertiaire. Certaines mesures, notamment l'augmentation des aides fiscales, peuvent modifier ou accroître le rôle joué par les aides publiques. De manière générale, on constate que les ressources privées sont mobilisées de manière croissante, dans le cadre d'un *partenariat* en évolution, pour faire face aux dépenses d'éducation d'une fraction de plus en plus large de la population qui accède à l'enseignement tertiaire.

### 3. QUI PAIE QUOI ?

Au niveau national, l'effort financier consenti par les étudiants de l'enseignement tertiaire et leurs familles est loin d'être uniforme. La part relative des aides publiques et des ressources privées varie considérablement selon les filières d'études choisies ou les caractéristiques des étudiants, notamment le temps consacré aux études, la discipline ou la filière choisie, le contrôle exercé par l'institution, l'âge et les résultats obtenus. Ces disparités sont importantes car elles influent sur les décisions de suivi d'études. La conception de l'apprentissage à vie décrite au chapitre 1 ne s'accorde pas, de manière générale, avec des dispositifs de financement ayant pour effet d'orienter les étudiants, à des âges déterminés, vers des filières spécifiques et cloisonnées, au lieu de leur donner la possibilité de choisir entre différents programmes et en fonction de leurs besoins personnels. Cela ne signifie pas que les coûts doivent être exactement équivalents pour tous les étudiants, mais que les causes des variations et les effets des différentes incitations doivent être analysés avec soin. Ceci est d'autant plus important que de nouvelles formules originales de financement des dépenses

d'enseignement tertiaire des ménages font leur apparition. L'encadré 4.2 donne une brève description de quelques-unes de ces formules.

Le tableau 4.1 (p. 64) montre comment le niveau des aides publiques et des contributions privées peut varier selon les caractéristiques des étudiants et les filières d'études suivies. Les variations de coûts peuvent être liées aux facteurs énumérés ci-dessous.

#### *Études à plein temps ou à temps partiel*

Dans un certain nombre de pays, les étudiants à temps partiel doivent prendre en charge une part plus importante du coût de leurs études que les étudiants à plein temps. En Suède et aux États-Unis, seuls ceux qui étudient au moins à mi-temps peuvent bénéficier de certaines aides. Au Danemark et aux Pays-Bas, les étudiants qui suivent les cours d'une université d'enseignement à distance, et qui étudient généralement à temps partiel, doivent acquitter des droits de scolarité supérieurs à ceux payés par les étudiants à plein temps (dans l'enseignement tertiaire danois, les étudiants à plein temps ne paient pas de droits de scolarité). Aux Pays-Bas et au Danemark, les droits d'inscription aux programmes d'enseignement à distance sont fixés librement par les établissements qui proposent ces programmes. Le statut d'étudiant à temps partiel est reconnu en Australie, où les étudiants qui n'étudient pas à plein temps versent une contribution à l'enseignement supérieur proportionnelle à leur nombre d'heures de cours. Toutefois, les étudiants à temps partiel n'ont pas droit aux aides accordées dans le cadre de l'allocation jeunesse. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les employeurs prennent en charge tout ou partie des coûts de formation pour les salariés qui suivent des études à temps partiel<sup>4</sup>. Dans un certain nombre de pays européens, on ne fait pas de véritable distinction entre études à plein temps et études à temps partiel. Cependant, dans certains de ces pays, les étudiants qui n'obtiennent pas « dans les délais »

4. Les termes « établissements privés indépendants » ou « établissements privés » sont utilisés indifféremment dans ce chapitre et font référence aux établissements qui reçoivent l'essentiel de leur financement de sources non gouvernementales.

5. Ces estimations se rapportent respectivement à l'ensemble des étudiants et aux étudiants issus de classes moyennes (parents commerçants, artisans, chefs d'entreprise ou appartenant à des professions intermédiaires), âgés de 24 ans ou plus et ne vivant pas chez leurs parents. Voir Eicher et Gruel (1996), tableaux 2.13, 2.26, 2.27 et p. 85.

6. Les modalités de financement sont extrêmement variables d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays. Cette variabilité tient en partie au fait que la distinction entre les programmes d'étude ordinaires et la formation professionnelle continue ou à la carte tend de plus en plus à s'estomper. Voir OCDE (1995).

Tableau 4.1

## Variables associées aux différences de coûts supportés par les étudiants de l'enseignement tertiaire et leurs familles, différents pays

	AUSTRALIE	AUTRICHE	DANEMARK	FINLANDE	FRANCE	ALLEMAGNE
<b>Études à plein temps ou à temps partiel</b>	Les étudiants à temps partiel ont accès au système de contribution à l'enseignement supérieur (HECS) mais non à l'allocation jeunesse.		Les étudiants à temps partiel des universités d'enseignement à distance doivent acquitter des droits qui varient selon les programmes, à la discrétion de chaque institution.			
<b>Études universitaires ou non universitaires</b>	Les étudiants des autres filières d'enseignement tertiaire acquittent des droits moins élevés et peuvent bénéficier de l'allocation jeunesse.					
<b>Discipline étudiée</b>	Les étudiants inscrits dans des filières coûteuses, très demandées et populaires versent une contribution plus élevée au HECS ; le paiement de la contribution au HECS est fonction du revenu, ce qui favorise les formations littéraires et scientifiques.			Prêt hypothécaire qui favorise les filières professionnalisées.		La moitié des aides sont accordées sous forme de prêts hypothécaires, ce qui favorise les filières professionnalisées.
<b>Établissement public ou privé</b>	Les étudiants des établissements privés acquittent des droits plus élevés et n'ont pas accès au HECS ; les étudiants qui fréquentent des établissements privés peuvent prétendre à l'allocation jeunesse si l'établissement est agréé.					
<b>Âge</b>	Jusqu'à l'âge de 24 ans, les ressources des parents sont prises en compte pour le calcul des droits aux prestations.	Aide versée aux parents des étudiants jusqu'à ce que l'étudiant atteigne 26 ans ; aide versée aux étudiants jusqu'à l'âge de 39 ans.	Pas de limite d'âge ; si l'étudiant a plus de 29 ans et vit loin de son domicile, il reçoit plus d'aide ; les bénéficiaires de l'aide sociale peuvent continuer de percevoir ces prestations pendant deux ans tout en étudiant.	Aide plus généreuse accordée aux étudiants âgés de plus de 20 ans ou ne vivant plus chez leurs parents ; Programme ciblé d'aide sous conditions de ressources en direction des étudiants âgés de 25 à 64 ans.	Aide attribuée jusqu'à l'âge de 26 ans.	Aide attribuée jusqu'à l'âge de 30 ans.
<b>Résultats des étudiants*</b>		Nombre limité de bourses accordées en fonction du mérite ; pas d'aide en cas de réorientation après deux années d'études ; aide limitée dans le temps (retrait de l'aide si l'étudiant a plus d'une année de retard dans ses études).	Aide limitée dans le temps correspondant à la durée prévue du programme d'études, plus 12 mois.	Aide limitée dans le temps (55 mois pour le premier diplôme).	Aide limitée dans le temps (six ans pour le DEUG).	Nombre limité de bourses attribuées au mérite.

	JAPON	PAYS-BAS	NLLE-ZÉLANDE	NORVÈGE	SUEDE	ÉTATS-UNIS
<b>Études à plein temps ou à temps partiel</b>		Les droits de scolarité pour les étudiants à temps partiel sont fixés librement par les établissements et l'université d'enseignement à distance. L'université d'enseignement à distance attribue des aides à un tiers des étudiants.			Aide accordée aux étudiants inscrits au moins à mi-temps.	Aide réservée aux étudiants inscrits au moins à mi-temps.
<b>Études universitaires ou non universitaires</b>	Les étudiants des collèges de formation spécialisée acquittent des droits ; environ 1 % de ces étudiants bénéficient d'une aide couvrant les droits de scolarité et les dépenses d'entretien.					Des aides couvrant les frais de scolarité et d'entretien peuvent être accordées aux étudiants d'enseignement tertiaire inscrits à des programmes d'études admis à bénéficier de ces aides.
<b>Discipline étudiée</b>	Prêt hypothécaire favorisant les filières professionnalisées ; les diplômés de certaines disciplines sont dispensés du remboursement.	Prêt dont le remboursement est fonction du revenu, ce qui favorise les formations littéraires et scientifiques.	Prêt dont le remboursement est fonction du revenu, ce qui favorise les filières littéraires et scientifiques.		70 % des aides sont accordées sous la forme de prêt dont le remboursement est fonction du revenu, ce qui favorise les formations littéraires et scientifiques.	Prêts hypothécaires favorisant les filières professionnalisées ; les diplômés de certaines disciplines sont dispensés du remboursement.
<b>Établissement public ou privé</b>	Les étudiants des établissements privés acquittent des droits (majorés de 75 % par rapport à ceux des établissements publics) ; environ 10 % des étudiants des établissements privés dispensant une formation en quatre ans perçoivent une aide publique couvrant les droits de scolarité et les dépenses d'entretien.	Les étudiants des établissements publics et privés agréés peuvent bénéficier des aides.	Les étudiants des établissements publics et privés peuvent prétendre à des aides publiques.	Les étudiants des établissements publics et des programmes agréés du privé ont droit à des aides publiques.		Les étudiants des établissements publics et privés ont droit aux aides publiques.
<b>Âge</b>		Aide attribuée jusqu'à l'âge de 27 ans.	Jusqu'à l'âge de 24 ans, le revenu parental est pris en compte pour le calcul des droits aux prestations.	Aide accordée jusqu'à 65 ans ; les bénéficiaires de l'aide sociale continuent de percevoir ces prestations, mais leur montant est réduit.	Aide accordée jusqu'à l'âge de 45 ans.	Jusqu'à l'âge de 24 ans, le revenu parental est pris en compte pour le calcul des droits aux prestations ; les bénéficiaires de l'aide sociale ne peuvent généralement pas continuer à percevoir ces prestations.
<b>Résultats des étudiants*</b>	Les étudiants les plus performants sont admis dans des établissements publics très sélectifs où les droits de scolarité sont moins élevés.	Les droits de scolarité peuvent être majorés après six années ; aide limitée dans le temps (maintien du droit aux subventions si l'étudiant obtient 50 % des unités de valeur requises chaque année ; transformation du prêt en subvention si l'étudiant obtient son diplôme en six ans).		Aide limitée dans le temps (cinq ans, huit ans pour les formations diplômantes longues).	Aide limitée dans le temps (six ans).	Nombre limité de bourses attribuées au mérite ; aide subordonnée à l'accomplissement de « progrès satisfaisants ».

\* Recouvre à la fois les mesures favorisant directement les étudiants performants et les limitations de durée de versement des aides qui ont pour effet d'alourdir le coût des études pour les étudiants qui progressent plus lentement.

Source : Secrétariat de l'OCDE, d'après les données fournies par les pays pour l'examen thématique des premières années de l'enseignement tertiaire et des documents complémentaires.

la plupart ou la totalité des unités de la première ou de la deuxième année d'un programme d'études peuvent perdre leur droit à une aide financière, à des frais de scolarité réduits ou à l'exonération de ces frais.

### *Filière universitaire ou non universitaire*

Dans certains pays, les étudiants qui fréquentent l'université bénéficient d'un traitement plus favorable que les autres. Au Japon, la plupart des collèges de formation spécialisée imposent des droits de scolarité couvrant la quasi-totalité des coûts des formations ; c'est le cas également pour les établissements d'enseignement professionnel aux États-Unis (mais non pour les community colleges). Dans ces deux pays, les étudiants qui suivent une formation dans ce type d'établissements ont droit à des aides financières pouvant couvrir l'intégralité des coûts. En Australie, les cycles avancés des formations professionnelles des instituts TAFE recueillent des montants d'aide publique plus élevés en proportion de leurs coûts ; les étudiants qui suivent ces formations ont droit à des aides financières.

### *Discipline étudiée*

Les filières scientifiques et certaines filières d'enseignement professionnel bénéficient dans certains cas d'un traitement plus favorable que les autres, en termes de participation financière des étudiants et d'incitations offertes à ceux-ci. Dans certains pays, des droits de scolarité plus élevés ont été instaurés pour les filières scientifiques, les études d'ingénieur et les études de médecine afin de tenir compte du coût plus élevé de ces formations. Cette politique est désormais appliquée en Australie à l'échelle de tout le système, où il existe trois niveaux de contribution à l'enseignement supérieur variables selon la filière d'étude choisie. Le niveau de contribution afférent à chaque programme d'étude est déterminé en fonction de trois critères, dont le coût, la demande et le potentiel de gains associés à ce programme. En Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, des droits différenciés sont appliqués par un petit nombre d'institutions, mais la plupart des autres pays ne pratiquent pas cette différenciation. (Des explications sur les systèmes mis en place en Australie et en Nouvelle-Zélande sont fournies dans l'encadré 4.2.) Au Japon et au Portugal, la situation est différente : les formations scientifiques, médicales et d'ingénieur sont proposées essentiellement dans les établissements publics parmi un large éventail d'autres formations, tandis que les établissements d'enseignement privé sont plutôt spécialisés dans les disciplines artistiques, les sciences sociales et les formations professionnalisées (sauf dans le domaine de la santé). Les étudiants qui choisissent ces disciplines doivent généralement acquitter des frais de scolarité plus élevés.

Les frais de scolarité différenciés peuvent être complétés par des mesures tendant à cibler les aides financières et à en adapter la forme en fonction de certains objectifs. Les aides peuvent par exemple être ciblées sur les étudiants qui s'orientent vers des filières scientifiques ; dans certains pays, les diplômés de ces filières bénéficient de l'annulation de la dette contractée dans le cadre d'un prêt étudiant s'ils acceptent d'occuper certains postes ou de travailler dans certaines régions. C'est le cas au Japon et aux États-Unis, mais des formules similaires sont expérimentées dans d'autres pays. Plus généralement, les conditions de remboursement des prêts étudiants ou des contributions peuvent influencer sur l'attrait relatif des différentes formations. Avec la formule des prêts hypothécaires qui est pratiquée en Finlande, au Japon et aux États-Unis, les étudiants sont tenus de respecter un calendrier de remboursement prédéfini sur une période fixe. Ces conditions tendent à favoriser l'orientation vers des filières offrant de bons débouchés, la perspective de gains élevés et stables et des possibilités de mobilité professionnelle plus importantes, comme les filières professionnalisées (droit, préparation aux affaires et santé). Les dispositifs prévoyant des remboursements ou des paiements différés dont le montant augmente avec le revenu ou diminue durant les périodes où celui-ci est inférieur à un certain seuil peuvent être un moyen d'améliorer l'attrait de certaines formations, notamment artistiques et scientifiques, auxquelles sont associées des perspectives d'emploi et de gains plus incertaines. Des dispositifs de ce type existent en Australie, aux Pays-Bas, en Nouvelle-Zélande et en Suède.

### *Établissements publics ou privés*

Comme cela a déjà été mentionné, les étudiants qui fréquentent des établissements privés indépendants doivent généralement acquitter des droits de scolarité plus élevés. Dans certains pays, notamment au Japon, ce déséquilibre est atténué par des subventions et des prêts. Aux États-Unis, l'aide financière est modulée en fonction des ressources des étudiants et des coûts qu'ils doivent supporter, ce qui contribue à une plus grande équité. Dans plusieurs pays européens, dont les Pays-Bas et la Norvège, les étudiants inscrits dans les établissements privés peuvent prétendre à une aide financière s'ils suivent un cours agréé. Les pays qui considèrent les établissements privés comme un élément important du dispositif d'enseignement tertiaire devraient peut-être s'interroger sur l'opportunité de faire une différence entre le montant des subventions allouées aux établissements publics et privés, ou tout au moins sur l'intérêt d'un rééquilibrage des coûts supportés par les étudiants, afin de permettre à ceux-ci de choisir leur établissement en fonction de critères autres que

**ENCADRÉ 4.2 QUI PAIE QUOI : EXEMPLES DE NOUVELLES FORMULES DE FINANCEMENT**

*Modulation de la contribution des étudiants selon la discipline étudiée.* En Australie, le niveau de contribution des étudiants est modulé en fonction de trois critères : les différences de coûts de base des formations, les perspectives de gains des diplômés des différentes disciplines et la popularité des formations. Les formations sont réparties en trois catégories correspondant chacune à un niveau déterminé de contribution aux dépenses d'enseignement supérieur : la catégorie 1 correspond à une contribution de 3 300 dollars australiens, la catégorie 2 de 4 700 dollars australiens et la catégorie 3 de 5 500 dollars australiens. D'après les estimations de coûts réalisées, les formations en lettres, sciences humaines et sciences sociales ont été rangées dans la catégorie 1; les formations en informatique, sciences et sciences de l'ingénieur dans la catégorie 2; et les formations en médecine, médecine dentaire et médecine vétérinaire dans la catégorie 3. Compte tenu des critères de perspectives de gains et de popularité, certaines formations, notamment les formations d'infirmiers ou les formations en arts plastiques ou arts du spectacle, ont été rangées dans la catégorie 1 alors que des formations dont le coût est moins élevé comme la gestion et l'économie figurent dans la catégorie 2 et le droit dans la catégorie 3.

*Droits de scolarité fixés par les institutions :* en Nouvelle-Zélande, les droits de scolarité couvrent l'écart implicite entre les subventions de l'État aux établissements publics et les coûts prévisibles. Les grands établissements appliquent des droits uniformes pour tous les programmes d'études, mais la majorité ont adopté un système de droits différenciés selon les coûts de base des formations ou le niveau des subventions qui, selon la politique énoncée dans le « droit des études », est modulé en fonction de l'âge de la première inscription et du domaine d'étude, ainsi que du cours.

*Droits de scolarité soumis à conditions de ressources :* A partir de l'année universitaire 1998-99, les nouveaux étudiants inscrits à plein temps dans le 1er cycle de l'enseignement tertiaire au Royaume-Uni devront acquitter des droits de scolarité annuels pouvant atteindre au maximum 1 000 livres. L'État prendra en charge une partie des frais de scolarité, sa contribution étant proportionnellement plus importante pour les ménages à bas revenu.

*Aide financière aux étudiants limitée dans le temps :*

- Aux Pays-Bas, les aides accordées sous forme de prêt seront transformées en dons si l'étudiant obtient 50 pour cent des unités de valeur chaque année, ou l'ensemble des unités de valeur que comporte son cursus en six ans à partir de 1998-99 ;
- En Finlande, les étudiants qui entament un cycle d'études menant à un premier diplôme peuvent obtenir une aide financière couvrant les dépenses de subsistance pendant une durée maximum de 55 mois.

Des formules de *remboursement indexé sur le revenu* des prêts étudiants ou de paiement différé des contributions par les étudiants sont appliquées en Australie, aux Pays-Bas, en Nouvelle-Zélande, en Suède et au Royaume-Uni. Les étudiants néo-zélandais peuvent emprunter pour payer leurs droits de scolarité et faire face à leurs dépenses courantes, un montant d'emprunt maximum étant fixé pour chaque catégorie de dépenses. Les taux d'intérêt sont fixés annuellement en fonction des taux des obligations sur 10 ans, plus une prime de risque de 0.9 pour cent. Le remboursement est proportionnel au revenu de l'emprunteur au rythme de 10 cents pour chaque dollar de revenu à partir d'un certain seuil (fixé à 14 300 dollars néo-zélandais en 1996-97) ; si l'emprunteur ne perçoit aucun revenu au cours d'une année, ou si son revenu est inférieur à un certain seuil, les intérêts exigibles pour l'année en question sont annulés. Le solde à rembourser est ajusté pour que sa valeur reste constante en termes réels.

*Allègements fiscaux au titre des dépenses d'enseignement tertiaire :* aux États-Unis, les dépenses d'éducation ouvrent droit à des réductions d'impôt ou peuvent être déduites du revenu imposable. A partir de 1998, un crédit d'impôt non remboursable peut être octroyé, d'un montant maximum de 1 500 dollars, dans la limite des premiers 2 000 dollars des frais de scolarité par personne, afférents aux deux premières années d'études tertiaires ou 20 pour cent des premiers 5 000 dollars des frais de scolarité par famille, déduction faite des aides fédérales pour les dépenses d'éducation. L'allègement fiscal diminue dans la tranche de revenu allant d'environ 70 000 à 100 000 dollars. De plus, les contribuables peuvent déduire de leur revenu jusqu'à 5 250 dollars d'indemnité d'éducation accordée par les employeurs, et déduire tout ou partie des intérêts payés sur les prêts étudiants durant les 60 premiers mois de remboursement, et la participation à des plans d'épargne pour financer les études tertiaires. Ces plans bénéficient d'un étalement ou d'une exemption de taxes. Les contribuables peuvent demander à ce que tous les membres de la famille âgés de 18 à 24 ans inscrits à plein temps soient rattachés au foyer.

financiers. La nouvelle politique de financement de l'enseignement tertiaire adoptée par le Portugal vise précisément à opérer ce rééquilibrage : l'aide financière aux étudiants fréquentant les universités et les collèges polytechniques privés va augmenter plus rapidement que celle accordée aux étudiants des établissements publics, ce qui aboutira à terme à une réduction de l'écart existant entre établissements publics et privés du point de vue des coûts nets supportés par les étudiants et leurs familles.

### Age

Certains pays accordent des aides plus généreuses aux étudiants qui viennent tout juste d'achever leurs études secondaires qu'aux étudiants plus âgés. L'âge limite pour pouvoir bénéficier d'une aide financière est de 26 ans en France, 27 ans aux Pays-Bas, 30 ans en Allemagne, 39 ans en Autriche, 45 ans en Suède et 65 ans en Norvège. La Finlande a mis en place un programme d'aide financière sous conditions de ressources à destination des adultes âgés de 25 à 64 ans ; la mise sous condition de ressources est destinée à cibler l'aide sur les chômeurs ou tous ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour financer leurs études. Aux termes d'un dispositif de « droit à l'étude » mis en place en Nouvelle-Zélande, les établissements reçoivent 95 pour cent du taux de base de la subvention par étudiant pour les étudiants âgés de moins de 22 ans qui s'inscrivent pour la première fois dans l'enseignement tertiaire, le droit à ce niveau de subvention étant accordé pour une durée maximum de trois ans. Pour les étudiants qui ne remplissent pas ce critère, les établissements ne sont financés qu'à hauteur de 75 pour cent du taux de base. Certaines institutions modulent les frais de scolarité en fonction du niveau de financement dont elles bénéficient. Cette politique est actuellement remise en question, notamment parce qu'elle aboutit à financer moins généreusement les établissements qui accueillent certains publics cibles.

Dans les pays où les parents sont censés contribuer au financement des études de leurs enfants, on observe une tendance à prolonger la durée de cette obligation : la limite d'âge a ainsi été repoussée à 24 ans en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, et à 26 ans en Autriche. Les étudiants d'une vingtaine d'années qui ne reçoivent aucune aide parentale doivent supporter des dépenses plus élevées, ce qui peut les inciter à différer leurs études jusqu'au moment où ils sont capables de se prendre en charge. Dans d'autres pays, notamment en Finlande et au Danemark, les étudiants sont considérés comme financièrement indépendants de leurs parents. Les conditions d'accès des étudiants aux régimes de prestations sociales, notamment les régimes d'assurance chômage, peuvent également avoir une incidence sur les coûts supportés par les

étudiants adultes. Au Danemark et en Norvège, les bénéficiaires d'allocations-chômage peuvent continuer de percevoir ces prestations durant leurs études (pendant deux ans au Danemark), mais ne peuvent pas prétendre aux aides financières destinées aux étudiants. Étant donné que le niveau de ces prestations dépasse généralement celui des subventions accordées aux étudiants, cette mesure supprime un obstacle potentiel au suivi ou à la reprise d'études de niveau tertiaire. Cependant, les calculs peuvent varier selon les situations, de sorte qu'un même dispositif peut se traduire par des coûts plus élevés pour certains adultes, et plus faibles pour d'autres.

### Résultats des étudiants

Les politiques de financement de l'enseignement tertiaire peuvent aussi conduire, directement ou indirectement, à imposer un plus gros effort financier aux étudiants qui ne possèdent pas le meilleur bagage scolaire ou ne font pas partie des plus brillants. Or ces étudiants représentent une proportion croissante des nouveaux entrants dans l'enseignement tertiaire puisque la moitié de chaque génération, voire plus, accède aujourd'hui à ce niveau. Une population de plus en plus nombreuse et diversifiée du point de vue des aptitudes et des intérêts aspire aujourd'hui à suivre des études tertiaires. À l'avenir, les politiques devront être plus attentives à ces différences, et peut-être s'adapter pour mieux les prendre en compte.

À l'heure actuelle, en Allemagne et aux États-Unis, entre autres, les étudiants les plus brillants sont en concurrence pour l'obtention d'un nombre limité de bourses accordées au mérite, et ceux qui l'emportent dans cette compétition ont à assumer des dépenses moins élevées que les autres étudiants. Au Japon, mais aussi au Portugal, les politiques générales en matière de droits de scolarité et de financement obéissent à la même logique. Dans ces deux pays, les demandes d'inscription dans les universités publiques dépassent le nombre de places offertes, et seuls les candidats ayant obtenu les meilleures notes sont admis. Il s'ensuit que les candidats moins bien placés qui désirent suivre des études universitaires sont obligés de se tourner vers les universités privées, qui imposent des droits de scolarité plus proches des coûts réels. Le Japon est en train de revoir ou de modifier ces procédures dans le but d'accroître le financement public en faveur des étudiants qui n'obtiennent pas les meilleurs résultats. La réforme universitaire en cours vise à assouplir les critères de sélection afin d'atténuer l'importance accordée aux seuls résultats des tests d'évaluation pour l'admission.

Un certain nombre de pays, parmi lesquels l'Autriche, les États-Unis, la Finlande, la France, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède, ont adopté des

dispositions en vertu desquelles les étudiants qui ne progressent pas régulièrement vers un diplôme donné se voient imposer une augmentation de leurs droits ou une réduction de leur aide financière. Ces dispositions peuvent jouer au détriment de tous les étudiants, à l'exception des plus brillants ou des mieux conseillés. D'autres, également compétents mais possédant des aptitudes et des talents de nature différente, peuvent avoir besoin de plus de temps pour achever un cycle d'études ou se rendre compte qu'une autre formation correspondrait mieux à leurs besoins. Bien que les politiques adoptées dans ce domaine ne soient pas strictement identiques et ne soient pas toujours appliquées de manière rigide, la plupart des pays ont aujourd'hui tendance à se montrer moins souples à l'égard des étudiants qui n'accomplissent pas leurs études dans les délais et à leur imposer une contribution financière plus importante : en Autriche et en Belgique (Flandre), les aides financières sont retirées aux étudiants qui n'accomplissent pas une certaine partie d'un cursus dans un délai donné ; au Danemark, les étudiants peuvent prétendre à une aide financière pendant un certain nombre de mois correspondant à la durée prévue du programme d'études qu'ils ont choisi, plus 12 mois ; dans un certain nombre d'autres pays, dont les Pays-Bas et la Finlande, les aides financières sont également accordées pour une durée limitée. (Des précisions concernant les dispositions en vigueur dans ces deux pays sont fournies dans l'encadré 4.2.)

Les différences de coûts entre les étudiants sont déterminées par un ensemble de facteurs beaucoup plus vaste. Tout d'abord, certains étudiants peuvent remplir simultanément plusieurs des critères énumérés ci-dessus. Par exemple, un étudiant à temps partiel et adulte cumule deux caractéristiques susceptibles de constituer un handicap en termes de coûts.

Les différences de coûts peuvent aussi être accentuées par les différences de durée des formations. Les programmes d'études menant à un premier diplôme ont une durée comprise entre deux et cinq ans, parfois plus, et pour des raisons diverses, certains étudiants mettent plus de temps que prévu pour effectuer leur parcours. En France, les étudiants qui visent l'obtention d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) ont le choix entre dix filières différentes d'enseignement tertiaire (Observatoire des coûts, 1997). Compte tenu des différences de durée des études liées au type de parcours suivi, aux réorientations, et enfin aux interruptions d'études ou aux redoublements pouvant intervenir à chacun des trois cycles conduisant au DESS, les revenus d'activité affectés par les étudiants au financement de leurs études peuvent varier de plus de 40 pour cent d'un étudiant à l'autre.

Il s'agit là d'un écart considérable lorsque l'on sait que les revenus que tirent les étudiants d'une activité rémunérée représentent environ un quart de l'ensemble des ressources à leur disposition<sup>7</sup>.

Il est important de tenir compte des situations individuelles lorsque l'on décide de limiter la durée de versement des aides aux étudiants. On peut comprendre que les pouvoirs publics limitent dans de nombreux cas le montant des subventions publiques allouées aux étudiants. Mais la conception des mécanismes de financement ne doit pas être fondée sur l'hypothèse que chaque étudiant va suivre un parcours préalablement défini par les pouvoirs publics. Les étudiants ont des besoins et des intérêts variés, et les modalités de financement doivent répondre à cette diversité, c'est-à-dire autoriser une certaine souplesse dans les itinéraires d'apprentissage. Certes, l'exemple français montre que la flexibilité n'est pas toujours sans incidence financière, et aux États-Unis ainsi que dans d'autres pays, il est fréquent que les étudiants « en retard » ne parviennent pas au terme de leur formation<sup>8</sup>. Quoi qu'il en soit, la souplesse des parcours d'étude, souhaitée par les apprenants et souhaitable pour l'économie et la société, est un élément à prendre en compte lors de la redéfinition des mécanismes de financement.

D'où la nécessité de porter un regard neuf sur ces mécanismes de financement. Ceux qui s'inspirent largement des mécanismes en place à l'époque où l'enseignement tertiaire était moins fréquenté et les attentes à son égard moins diverses ne semblent plus tout à fait capables de répondre aux niveaux et aux formes actuelles de participation, aux caractéristiques et à la situation des apprenants, ainsi qu'à la diversité de leurs objectifs. Pour donner aux étudiants potentiels de meilleures chances d'effectuer des choix judicieux, il est indispensable d'améliorer l'information aussi bien sur les différents types d'études, le cadre dans lequel elles se déroulent et leur durée, que sur leurs coûts respectifs ainsi que le niveau et les modalités de l'aide financière disponible. En outre, les politiques en matière d'aide financière et de frais

7. Estimations du Secrétariat de l'OCDE. La durée d'obtention du DESS, variable selon le parcours suivi, est comprise entre 5 et 7.29 ans (Observatoire des coûts, 1997). En moyenne, les ressources tirées d'une activité rémunérée représentent 25.6 pour cent des ressources monétaires et en nature dont disposent les étudiants pour financer leurs études et subvenir à leur entretien (Eicher et Gruel, 1996).

8. Les données relatives aux taux d'achèvement des programmes d'étude sont difficiles à interpréter. Pour des raisons diverses, les étudiants peuvent décider d'accomplir leurs études dans un délai plus long en entrecoupant celles-ci de périodes d'activité professionnelle ou autres activités. Tous les étudiants qui entreprennent des études de niveau tertiaire ne visent pas l'obtention d'un diplôme. Voir OCDE (1997a) et (1998).

de scolarité doivent être plus neutres à l'égard des différents parcours d'enseignement tertiaire.

#### 4. RÉACTIONS AUX INCITATIONS

Les nouvelles stratégies de financement ne visent pas seulement à diversifier les sources de financement publiques et privées, mais aussi à influencer sur le comportement des étudiants de manière à rendre l'enseignement tertiaire plus efficace par rapport à son coût. L'enjeu consiste à offrir un large accès à des possibilités de formation variées tout en incitant les étudiants à achever leurs études dans des délais plus courts. La façon dont les étudiants réagissent aux incitations mises en place dans cette optique peut être un moyen d'évaluer le succès de ces stratégies.

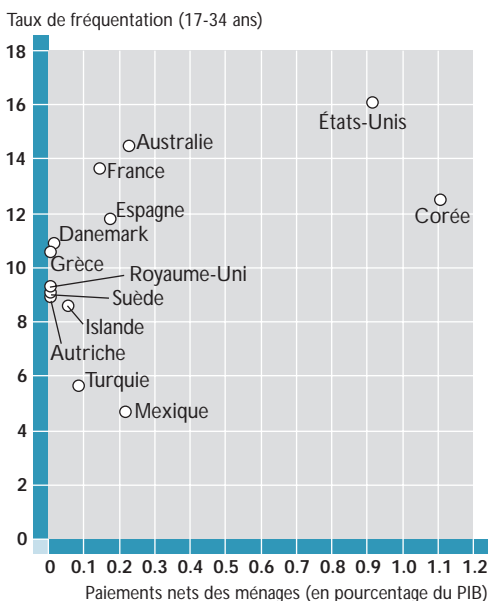
Il est difficile de mesurer précisément l'influence du niveau de financement par les étudiants et leur famille des frais de scolarité sur le comportement des apprenants, notamment parce que l'influence de cette variable ne peut pas être isolée d'autres coûts «visibles» ainsi que des subventions, aides fiscales et autres, et également parce que tout un ensemble de facteurs intervient. Ainsi, les pays où les étudiants et leur famille versent des montants plus élevés à l'enseignement tertiaire ont des taux de participation qui varient de façon importante (figure 4.4a). Dans certains pays, on constate une très

faible corrélation entre un haut niveau de participation financière des ménages et des durées d'études plus brèves (voir figure 4.4b). L'observation de ce type de corrélations ne saurait donner lieu à des conclusions hâtives car plusieurs facteurs influent sur les taux de fréquentation et la durée des études.

On peut aussi considérer que les effectifs d'étudiants doivent servir de base à la répartition des fonds publics entre les établissements d'enseignement tertiaire, contribuant ainsi à une meilleure adaptation des programmes et de l'enseignement aux besoins des étudiants ainsi qu'à la réduction des coûts liés aux échecs et aux inadéquations. Le financement public des établissements en fonction du nombre d'étudiants inscrits, déjà appliqué dans la majorité des pays de l'OCDE, répond à cet objectif. Ce mécanisme est plus transparent lorsque les fonds publics, accordés sous forme d'aides financières aux étudiants, viennent s'ajouter aux ressources provenant des étudiants et de leur famille. Toutefois, comme le montre la figure 4.5, il n'existe pas de correspondance directe entre le niveau de contribution des étudiants, que ceux-ci s'autofinancent ou qu'ils bénéficient d'une aide financière, et le coût moyen des programmes d'études.

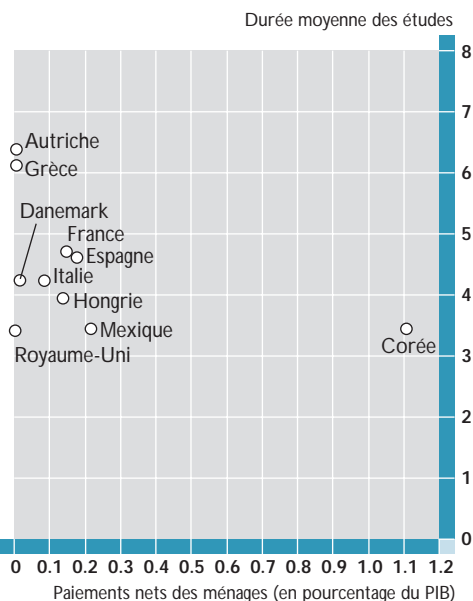
Ces observations n'impliquent pas nécessairement que les paiements effectués par les étudiants et leur famille, ou par leur intermédiaire, n'ont aucun effet

Figure 4.4a  
Contribution des ménages aux dépenses et taux de fréquentation



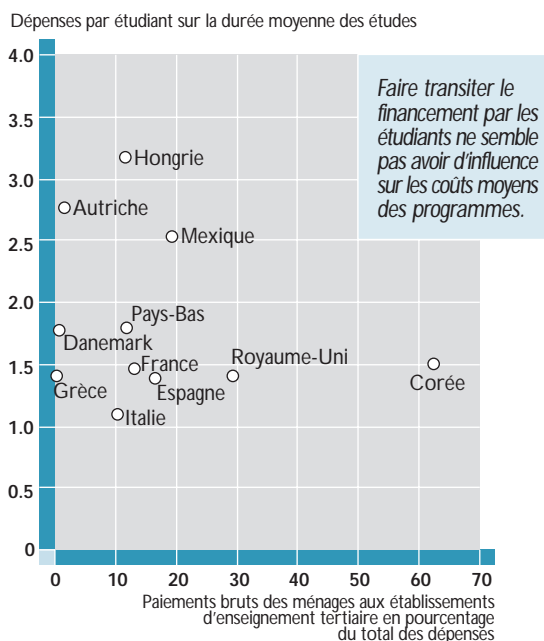
*Dans les pays où les étudiants et leurs familles assument une part importante des dépenses d'enseignement tertiaire, les taux de fréquentation varient mais la durée des études est généralement courte.*

Figure 4.4b  
Contribution des ménages aux dépenses et durée moyenne des études



Source : Base de données de l'OCDE sur l'éducation.  
Données de la figure 4.4 : page 82.

Figure 4.5  
**Dépenses par étudiant sur la durée moyenne des études et sources finales de financement des établissements d'enseignement tertiaire, 1994**



Source : Base de données de l'OCDE sur l'éducation.  
 Données de la figure 4.5 : page 82.

incitatif. Certaines données montrent que les coûts nets peuvent influencer sur les décisions de participation des jeunes issus de familles à revenu modeste, et il semblerait aussi que les adultes soient sensibles à cet aspect lorsqu'ils décident de suivre des études. Les données disponibles pour plusieurs pays indiquent que les effectifs d'étudiants issus de familles à revenu modeste ou moyen n'ont pas progressé au même rythme que les effectifs globaux. Aux États-Unis, les taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur des jeunes issus de familles dont le revenu se situe dans le dernier quartile sont restés pratiquement inchangés de la fin des années 70 jusqu'au milieu des années 90, alors qu'ils ont augmenté de 10 pour cent pour le premier quartile. Au Japon, après les fortes progressions enregistrées dans les années 70, les taux de scolarisation des étudiants provenant de familles dont le revenu se situe dans le dernier quintile se sont stabilisés au cours des années 80, et certains analystes considèrent qu'ils sont aujourd'hui inférieurs au poids de cette catégorie d'étudiants dans la population (Kaneko et Kitamura, 1995). Par contraste, au Royaume-Uni, la proportion de jeunes issus de familles ouvrières dans les formations à plein temps menant à un premier diplôme a apparemment

progressé au cours de la période de 15 ans s'achevant en 1993 (Smithers et Robinson, 1995).

Une multitude de facteurs explique ces évolutions, et il n'est pas facile d'isoler l'influence exercée par les coûts supportés par les étudiants et les familles à revenu modeste. Une expérience menée récemment en Australie apporte des enseignements utiles à cet égard : au cours de la première moitié des années 90, le taux de progression des effectifs d'étudiants issus de catégories socio-économiques moins favorisées a été supérieur au taux d'accroissement global de la population étudiante (30 pour cent), mais la part de cette catégorie dans les effectifs en 1996 s'établissait à 15.5 pour cent, soit à peu près le même niveau qu'en 1990 (Meek, 1998). Cette période a été marquée par l'instauration d'un système de contribution au financement de l'enseignement supérieur (Higher Education Contribution) qui prévoit la possibilité pour les étudiants de ne régler leur contribution qu'après avoir achevé leurs études tertiaires et comporte des mécanismes d'indexation des paiements sur les revenus. Ce n'est donc pas la nécessité de déboursier des sommes supplémentaires au moment de l'inscription qui a pu ralentir le rythme de progression de la participation des catégories socio-économiques moins favorisées. D'autres facteurs ont pu jouer un rôle décisif. Il est possible que les étudiants d'origine modeste hésitent à prendre un engagement de paiement différé compte tenu des incertitudes relatives à leur avenir professionnel. Il est donc peut-être souhaitable d'augmenter les subventions en faveur des jeunes adultes d'origine modeste qui utilisent leurs revenus professionnels pour subvenir aux besoins de leur famille afin de leur donner la possibilité de suivre des études tertiaires, ou de les y encourager.

Quantités d'études menées aux États-Unis confirment que les variations des coûts nets supportés par les étudiants d'origine sociale modeste ont une incidence sur la probabilité que ceux-ci fréquentent l'enseignement tertiaire, mais aussi que cette catégorie d'étudiants est peut-être celle qui est la plus sensible à ces variations de coûts (voir notamment McPherson et Schapiro, 1991). Cette constatation est importante et met en évidence la nécessité d'analyser et de prendre en compte les conséquences des mesures tendant à accroître la contribution des étudiants et de leurs familles au financement de l'enseignement tertiaire.

Enfin, l'incidence de la dette actuelle et future, et des obligations de remboursement, dans les cas où il y a eu substitution des prêts aux subventions en tant que moyen de financement des droits de scolarité, charges ou frais de subsistance, s'avère difficile à déterminer. Une partie des étudiants y réagit en prenant un emploi à temps partiel. Dans de nombreux pays, une proportion élevée d'étudiants à plein temps exerce une activité

rémunérée. Certains pays et certains établissements reconnaissent qu'il faut non seulement tenir compte de cette évolution, mais aussi savoir en tirer parti : des expériences professionnelles bien gérées peuvent utilement compléter un cursus d'études. Néanmoins, la dette étudiante augmente dans certains pays : au Canada, par exemple, la dette moyenne d'un diplômé passera de 13 000 dollars canadiens en 1990 à 25 000 en 1999, alors que la proportion des emprunteurs dont la dette excédera 15 000 dollars canadiens atteindra 40 pour cent. De nouvelles mesures destinées à contrôler la dette des étudiants proposent un crédit d'impôt sur le paiement des intérêts et introduisent des changements dans le programme de subvention canadien aux étudiants afin de supprimer le paiement des intérêts, d'étaler les remboursements et de réduire partiellement la dette pour ceux qui ont de faibles revenus.

Le système de prêt est associé à d'autres décisions individuelles et familiales de consommation, d'investissement et d'épargne tout au long du cycle de vie. Il a d'importantes conséquences pour la mise en oeuvre de la stratégie d'apprentissage à vie : les familles qui seraient éventuellement prêtes à consacrer une partie de leurs ressources à l'éducation préscolaire de leurs enfants ou à des activités extrascolaires complémentaires sont peut-être plus susceptibles d'épargner pour financer les dépenses d'enseignement tertiaire. Même lorsque le remboursement des prêts est modulé en fonction des revenus, les adultes qui doivent faire face à des remboursements ont d'autant moins d'argent à épargner pour leur propre formation continue ou pour l'éducation préscolaire de leurs enfants. Ces choix découlent d'un nouvel équilibre entre, d'une part, une amélioration des revenus d'une forte proportion d'une génération, et donc une plus grande capacité d'absorption des dépenses supplémentaires, et d'autre part l'obligation nouvelle, imposée à une grande partie de

la population, de financer ou de rembourser les dépenses d'enseignement tertiaire. La façon dont s'effectuera la nouvelle répartition des coûts de l'enseignement tertiaire – l'apprenant prenant en partie le relais de la collectivité (ou des parents) – compte peut-être autant que le niveau de ces coûts.

## 5. CONCLUSIONS

Il n'est pas facile de rendre compte, à partir des données actuellement disponibles, des modalités complexes de contribution des étudiants et de leurs familles aux dépenses d'enseignement tertiaire, mais il paraît évident que l'étude du financement de l'enseignement tertiaire ne doit pas être abordée uniquement sous l'angle des ressources attribuées aux établissements, la question étant plutôt de savoir « qui paie quoi ». À première vue, beaucoup d'étudiants investissent financièrement pour leur formation, et pourraient même étudier d'autant plus efficacement qu'ils se sont engagés financièrement. Mais il faut veiller à ce que les mesures à caractère incitatif n'aient pas pour effet de limiter les possibilités de formation offertes à certaines catégories d'étudiants. On pense en premier lieu aux familles modestes dont les membres n'ont guère fréquenté l'enseignement tertiaire et pourraient continuer de s'en détourner en raison de l'accroissement de l'effort financier imposé aux étudiants et à leur famille. Mais il faut aussi s'interroger sur le bien-fondé de certaines structures de financement susceptibles de privilégier les étudiants qui suivent des parcours bien déterminés par rapport à ceux qui souhaitent emprunter des itinéraires aménagés en fonction de leurs besoins spécifiques. Dans la mesure du possible, les pouvoirs publics devraient faire en sorte que ces itinéraires puissent être aménagés dans des conditions équitables, sans que des obstacles inutiles n'imposent arbitrairement la voie à suivre. ■

## Références

- DEPARTMENT FOR EMPLOYMENT, EDUCATION, TRAINING AND YOUTH AFFAIRS – DEETYA (1998), *Learning for Life*, Canberra.
- EICHER, J. et GRUEL, L. (1996). « Le financement de la vie étudiante », Cahiers de l'Observatoire de la vie étudiante, n° 3, La Documentation française, Paris.
- JOHNSTONE, D. B. (1985), *Sharing the Costs of Higher Education*, The College Board, New York.
- KANEKO, M. et KITAMURA, K. (1995), « Towards mass higher education: Access and participation. Country case study – Japan », Document, Ministère de l'Éducation, de la Science et de la Culture, Tokyo.
- MCPHERSON, M. S. et SCHAPIRO, M. O. (1991), *Keeping College Affordable: Government and Educational Opportunity*, The Brookings Institution, Washington, D.C.
- MEEK, L. (1998), *Managing Education Diversity in a Climate of Public Sector Reform*, Canberra.
- OBSERVATOIRE DES COÛTS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (1997), *Les DESS scientifiques : Quels parcours diplômants ? Quels coûts ?*, Presses Universitaires de Grenoble.
- OCDE (1995), *La Formation continue des personnels hautement qualifiés*, Paris.
- OCDE (1997a), *Analyse des politiques éducatives 1997*, Paris.
- OCDE (1997b), *Regards sur l'éducation – Les indicateurs de l'OCDE 1997*, Paris.
- OCDE (1998), *Redéfinir l'enseignement tertiaire*, Paris.
- SMITHERS, A. et ROBINSON, P. (1995), *Post-18 Education : Growth, Change, Prospect*, The Council for Industry and Higher Education, Londres.